



L'Union des producteurs agricoles

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2023

Le 7 octobre 2022

1. Résumé des recommandations

- ➔ **Recommandation 1** : que le gouvernement mette en place un programme d'aide spécial, spécifique au secteur agricole, pour limiter l'incidence de l'inflation sur la santé financière des entreprises agricoles.
- ➔ **Recommandation 2** : que le gouvernement bonifie le programme Agri-stabilité, en augmentant le taux de couverture à 85 % de la marge de référence, tout en maintenant le taux de compensation à 80 %, comme annoncé récemment par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).
- ➔ **Recommandation 3** : que le gouvernement s'assure d'un continuum de soutien et d'accompagnement sur un horizon de 10 ans en matière de rétribution pour les biens et services environnementaux (BSE) ainsi que pour la lutte contre les changements climatiques, tant en adaptation face à l'évolution du climat qu'en réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- ➔ **Recommandation 4** : que le gouvernement accorde un budget stable et prévisible en recherche et innovation agronomiques et agroenvironnementales.
- ➔ **Recommandation 5** : que le gouvernement assure un financement permanent pour la révision et le maintien des normes biologiques du Canada.
- ➔ **Recommandation 6** : que le gouvernement offre un programme de partage des coûts de la certification biologique.
- ➔ **Recommandation 7** : que le gouvernement mette en place un crédit d'impôt à l'investissement remboursable de 30 % pour l'achat d'équipement neuf ou usagé par des entreprises agricoles ayant des revenus annuels bruts de moins de 50 000 \$.
- ➔ **Recommandation 8** : que le gouvernement élimine ou limite le gain en capital imposable lors du don ou de la vente à faible coût de certains actifs agricoles à un neveu ou à une nièce.
- ➔ **Recommandation 9** : que le gouvernement crée un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel pour les propriétaires forestiers canadiens.
- ➔ **Recommandation 10** : que le gouvernement respecte son engagement, pris lors du dernier budget, d'offrir une compensation pleine et complète aux producteurs de lait afin d'atténuer les pertes liées à l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM).
- ➔ **Recommandation 11** : que le gouvernement canadien n'accorde plus aucune concession touchant les produits sous gestion de l'offre dans les futures négociations commerciales.

En 2021, le secteur agroalimentaire employait 2,1 millions de personnes, ce qui représente un emploi sur neuf au Canada, en plus d'ajouter près de 135 G\$ (environ 6,8 %) au produit intérieur brut du pays. De plus, le Canada a exporté pour près de 82,2 G\$ de produits agricoles et alimentaires (y compris les matières premières agricoles, le poisson et les fruits de mer ainsi que les aliments transformés). Le Canada est le cinquième plus grand exportateur de produits agroalimentaires et de fruits de mer au monde, exportant vers plus de 200 pays en 2021.

2. Maintenir la résilience du secteur agricole

Le secteur agricole canadien a particulièrement été affligé par l'inflation, surtout depuis l'automne 2021. Les prix des intrants agricoles ont augmenté de 20 % entre le premier trimestre de 2020 (début de la pandémie) et le premier trimestre de 2022 (dernière donnée disponible), selon l'indice des prix des entrées dans l'agriculture de Statistique Canada. Trois des principaux intrants de production, c'est-à-dire l'alimentation animale, les engrais et le carburant, ont connu des croissances de prix beaucoup plus élevées que l'indice des prix à la consommation, avec des hausses de 100 %, de 60 % et de 50 % respectivement. Pour les productions horticoles, le prix des contenants a aussi connu une hausse importante. Dans l'Est du Canada, qui dépend de façon plus importante des engrais importés, la taxe punitive de 35 % imposée sur les engrais russes a non seulement fait augmenter le coût des fertilisants, mais a également fragilisé leur disponibilité.

Pour le secteur agricole québécois, ces hausses représentent près de 2 G\$ en dépenses additionnelles sur une base annuelle. Pour le secteur canadien, c'est 10 G\$ en dépenses additionnelles et la majorité de ces hausses se sont concrétisées dans la dernière année. C'est du jamais vu. En conséquence, cette hausse historique du prix des intrants implique un recours sans précédent aux liquidités des entreprises agricoles, même pour les productions qui évoluent dans un contexte plus favorable sur les marchés.

Il faut aussi considérer que les entreprises agricoles établies ne sont pas les seules à être touchées. En raison, notamment, de leur endettement plus élevé, les entreprises de la relève ou en démarrage sont frappées de plein fouet par la hausse des coûts de production.

La volonté de la Banque du Canada de vouloir freiner l'inflation à coup de hausses de taux d'intérêt est certes louable, mais pour le secteur agricole canadien, cette politique aura pour effet de remplacer un problème par un autre.

En effet, les entreprises agricoles ont dû investir massivement au cours des dernières années afin, notamment, de se conformer aux attentes sociétales en matière d'environnement et de bien-être animal. Parallèlement, la valeur des terres agricoles a plus que triplé au cours des 10 dernières années au Canada. Ces éléments ont eu comme conséquence de doubler l'endettement du secteur agricole pendant cette période. Chaque hausse de 1 % des taux d'intérêt engendre, à terme, environ 1,2 G\$ de dépenses d'intérêt additionnel pour les entreprises agricoles canadiennes, ce qui représente environ 25 % du revenu net total du secteur en 2021. Quand on sait que le taux directeur de la Banque du Canada a augmenté de 3 % depuis le début de l'année, vous pouvez imaginer la pression énorme que les producteurs agricoles subissent.

Dans ce contexte, et considérant le caractère essentiel de l'agriculture pour la sécurité alimentaire, le gouvernement doit intervenir rapidement afin d'appuyer spécifiquement le secteur agricole et de limiter ce contexte inflationniste exceptionnel. À court terme, une aide spéciale est nécessaire afin d'éviter une catastrophe financière pour des milliers d'entreprises agricoles. L'aide pourrait s'inspirer du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, ce qui permettrait de combiner un soutien aux liquidités (la portion remboursable) et une aide pour soutenir la rentabilité des entreprises (la portion non remboursable). De plus, une bonification des programmes de gestion des risques aux entreprises, notamment le programme Agri-stabilité, au-delà de celle annoncée pour le prochain Cadre stratégique agricole, est également nécessaire afin d'assurer la résilience des entreprises agricoles à plus long terme.

L'UPA demande :

- **de mettre en place un programme d'aide spécial, spécifique au secteur agricole, pour limiter l'incidence de l'inflation sur la santé financière des entreprises agricoles;**
- **de bonifier le programme Agri-stabilité, en augmenter le taux de couverture à 85 % de la marge de référence, tout en maintenant le taux de compensation à 80 %, comme annoncé récemment par AAC.**

3. Investir en agroenvironnement

3.1. Continuum de soutien et d'accompagnement

4

Les agriculteurs du Québec sont des acteurs de changement dans le domaine de l'agroenvironnement. La mise en œuvre de pratiques et de mesures agroenvironnementales additionnelles peut contribuer aux défis environnementaux majeurs auxquels nos sociétés sont confrontées. La plupart de ces pratiques entraînent des pertes de revenu, des coûts supplémentaires pour les entreprises agricoles et nécessitent une incitation financière additionnelle pour souscrire à de tels engagements agroenvironnementaux dans un contexte de changements climatiques.

Très peu utilisée au Canada, la rétribution des producteurs agricoles pour les BSE qu'ils produisent favorise l'adoption de pratiques bénéfiques et la reconnaissance de leur contribution positive.

Plusieurs initiatives intéressantes ont été mises sur pied et devraient être maintenues comme le Fonds d'action à la ferme pour le climat, Solutions agricoles pour le climat – Laboratoires vivants et le Programme des paysages agricoles résilients.

Cependant, des investissements publics supplémentaires en matière d'agroenvironnement, comparables à ceux de leurs principaux compétiteurs internationaux, sont nécessaires. Aux États-Unis (*Conservation Programs*), l'aide directe aux initiatives agroenvironnementales représente environ 1 % des recettes monétaires agricoles et constitue 25 % du soutien versé aux agriculteurs américains. Pour obtenir un soutien agroenvironnemental équivalent, un montant annuel de 650 M\$ devrait être accordé aux entreprises agricoles canadiennes.

L'UPA demande :

- ➔ d'assurer un continuum de soutien et d'accompagnement sur un horizon de 10 ans en matière de rétribution des BSE ainsi que de lutte contre les changements climatiques, tant en adaptation face à l'évolution du climat qu'en réduction des émissions de GES;
- ➔ d'accorder un budget stable et prévisible en recherche et innovation agronomiques et agroenvironnementales adapté aux besoins des producteurs agricoles.

3.2. Production biologique

Le Canada doit offrir un soutien concurrentiel pour favoriser le développement de la filière agricole biologique canadienne. À titre d'exemples :

- Les normes biologiques nationales doivent être révisées tous les cinq ans, mais le Canada n'a pas de programme pour soutenir les travaux de révision, contrairement aux États-Unis et à l'Union européenne qui ont déjà des programmes à cet effet;
- Le Canada pourrait également augmenter le nombre d'entreprises certifiées s'il établissait, comme les Américains, un programme de partage des coûts de la certification biologique.

L'UPA demande :

- ➔ d'assurer un financement permanent pour la révision et le maintien des normes biologiques du Canada;
- ➔ d'offrir un programme de partage des coûts de la certification biologique.

4. Actualiser le régime fiscal des entreprises agricoles et forestières

5

4.1. Crédit d'impôt à l'investissement pour les fermes de petite taille

Les données de 2021 de Statistique Canada révèlent que 44 % des fermes canadiennes enregistrent des revenus annuels bruts de moins de 50 000 \$. Parmi ces entreprises, on trouve des dizaines de milliers de fermes peinant à dégager des revenus leur permettant d'investir pour assurer leur croissance et leur rentabilité.

L'UPA demande :

- ➔ de mettre en place un crédit d'impôt à l'investissement remboursable de 30 % pour l'achat d'équipement neuf ou usagé par des entreprises agricoles ayant des revenus annuels bruts de moins de 50 000 \$.

4.2. Transfert d'actifs agricoles à un neveu ou à une nièce

La *Loi de l'impôt sur le revenu* permet au cédant de limiter ses gains en capital imposables lorsqu'il transfère à faible coût certains types d'actifs agricoles utilisés dans l'entreprise à un enfant. Or, aujourd'hui, bien des entreprises agricoles sont exploitées par plus d'une famille. Des neveux ou des nièces prennent la relève sans qu'ils puissent bénéficier du même traitement fiscal que celui offert aux enfants.

L'UPA demande :

- ➔ d'éliminer ou de limiter le gain en capital imposable lors du don ou de la vente à faible coût de certains actifs agricoles à un neveu ou à une nièce.

4.3. Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel

Le gouvernement fédéral devrait encourager l'aménagement des forêts privées par la création d'un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel tel que celui proposé par les Propriétaires forestiers du Canada dans le cadre de ces consultations.

L'UPA demande :

- ➔ de créer un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel pour les propriétaires forestiers canadiens.

5. Soutenir le secteur laitier dans le cadre de l'ACEUM

Rappelons que d'importantes concessions ont été faites par le Canada pour le secteur laitier dans le cadre de l'ACEUM :

- Accès supplémentaires au marché laitier de 3,9 %;
- Élimination de la classe d'ingrédients laitiers (classe 7) qui permettait aux producteurs d'offrir aux transformateurs une option concurrentielle aux ingrédients importés;
- Plafonnement des exportations de solides non gras du lait et application d'une surtaxe aux exportations qui excéderaient ce seuil;
- Soumission à l'examen des Américains de tout changement à la classification et aux prix de vente du lait des producteurs aux transformateurs canadiens.

Lors du dernier budget, le gouvernement s'est engagé à annoncer des compensations « complètes et équitables » dans la mise à jour économique de l'automne 2022.

Malgré ces nombreux engagements du gouvernement et la mise en œuvre de l'entente, les producteurs sont toujours en attente d'une annonce concernant les compensations pour les pertes de marchés liées à l'ACEUM.

L'UPA demande :

- ➔ de respecter son engagement, pris lors du dernier budget, d'offrir une compensation pleine et complète aux producteurs de lait pour atténuer les pertes liées à l'ACEUM;
- ➔ de n'accorder aucune autre concession touchant les produits sous gestion de l'offre dans les futures négociations commerciales.

ISBN 978-2-89556-225-2 (PDF)
Dépôt légal, 4^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada